

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

AFFICHAGE

| Numéro | Objet | Décision |
|-------------|---|--|
| 2021-DEC-36 | Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières Condé en Normandie | <p>Art. 1 : Accorder une aide financière de 2 000 € à la commune de Condé en Normandie, pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité,</p> <p>Art. 2 : Imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,</p> <p>Art. 3 : Signer la convention de financement correspondante et la mettre en œuvre,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p> |
| 2021-DEC-37 | Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières Isigny sur Mer | <p>Art. 1 : Accorder une aide financière de 2 500 € à la commune d'Isigny sur Mer, pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité,</p> <p>Art. 2 : Imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,</p> <p>Art. 3 : Signer la convention de financement correspondante et la mettre en œuvre,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p> |
| 2021-DEC-38 | Audits énergétiques - Aides financières Epaney, Ernes et Cagny | <p>Art. 1 : Approuver les aides financières pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments communaux des communes d'Epaney, d'Ernes et de Cagny, correspondant, selon la commune à 30% ou 80% de la part restant à charge de la collectivité,</p> <p>Art. 2 : Imputer les dépenses à l'article 65738 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : Signer les conventions de financement correspondantes et les mettre en œuvre,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p> |
| 2021-DEC-39 | Adhésion de la commune de Campigny au Service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de ses bâtiments (CEP-niveau 1) | <p>Art. 1 : Accepter l'adhésion de la commune de Campigny au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies (niveau 1) de ses bâtiments sur la base d'une participation communale de 130 €/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 520 €/an,</p> <p>Art. 2 : Imputer le reste à charge annuel de la commune s'élevant à 130 €, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p> |

| | | |
|-------------|--|--|
| 2021-DEC-40 | Convention de partenariat avec Biomasse Normandie pour l'animation de la filière bois-énergie | <p>Art. 1 : Approuver le partenariat proposé,</p> <p>Art. 2 : Imputer la dépense à l'article 6281 du budget principal,</p> <p>Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et signer la convention proposée ainsi que l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p> |
| 2021-DEC-41 | Compétence Contribution à la Transition Energétique : validation du financement du plan d'actions 2021 de la commune de Trévières | <p>Art. 1 : Accepter le plan d'actions 2021 de la commune de Trévières, comme présenté et le financement associé dans la limite de 2 757 €,</p> <p>Art. 2 : Imputer les dépenses à l'article 65738 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p> |
| 2021-DEC-42 | Mutualisation d'une solution logicielle pour l'application du droit des sols avec la commune de SAINT-SYLVAIN | <p>Art. 1 : Accepter la convention avec la commune de SAINT-SYLVAIN,</p> <p>Art. 2 : Mettre en œuvre cette décision et signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant,</p> <p>Art. 3 : Insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p> |
| 2021-DEC-43 | Fourniture et pose de luminaires dans une enceinte sportive couverte 2021 (gymnase et dojo pour la commune de Potigny) | <p>Art. 1 : Attribuer le marché à l'entreprise DBEG pour un montant de 30 200 € HT,</p> <p>Art. 2 : Signer le marché ainsi que tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant,</p> <p>Art. 3 : Insérer la présente décision au registre des délibérations et en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p> |

Ces décisions sont consultables, sur demande auprès du service des Assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

